

Paris, le 21 juin 1991

MINISTRE DE LA DEFENSE  
**CONFIDENTIEL DEFENSE**

ETAT - MAJOR DES ARMEES

CENTRE D'EXPLOITATION  
DU RENSEIGNEMENT MILITAIRE

14, rue Saint-Dominique

00450 ARMEES

Tél :

N°5274/DEF/EMA/CERM/2/CD

Déclassifié par décision  
du ministre de la Défense  
N° 000574 du 09 FEV 2021

## F I C H E

OBJET : Rwanda : appréciation de situation et perspectives.  
P. JOINTE : Une carte.

Poussés par la surpopulation, les rivalités ethniques, la crise économique et le régime politique, deux millions de Rwandais, dont de nombreux Tutsis (1), ont émigré à l'étranger au cours des trente dernières années.

En 1987, les Tutsis d'Ouganda ont créé le "Front Patriotique Rwandais". Le 1er octobre 1990, un millier d'entre eux ont déclenché, à partir d'Ouganda, une action armée contre le régime du président Habyarimana et envahi le nord-est du Rwanda.

### I/ SITUATION PRESENTE

Après un mois d'affrontements, l'armée rwandaise, momentanément aidée par un bataillon zaïrois, a repoussé les rebelles en Ouganda. Depuis, le FPR ne mène plus que des opérations de harcèlement, à la frontière nord du pays.

11/ Malgré l'accord de cessez-le-feu du 23 mars 1991, les rebelles tutsis d'Ouganda, continuent de harceler l'armée rwandaise, surtout dans les parcs des Volcans, au nord-ouest, et de l'Akagéra, au nord-est. Ils reçoivent toujours un appui certain de l'armée ougandaise, malgré les dénégations du président Museveni, mais ne sont pas capables de mener des actions importantes dans la profondeur du territoire rwandais.

Le groupe d'observateurs militaires de l'OUA s'est enfin mis en place le long de la frontière rwando-ougandaise mais il se montre peu disposé à remplir sa mission.

Les forces armées rwandaises ont été "réorganisées" et leurs effectifs portés de 16.000 à 26.000 hommes depuis le début de l'année. Leur valeur opérationnelle reste faible.

Les quelque 700 ressortissants français du Rwanda ne sont pas menacés.

.../...

(1) Ils représentent 10 % de la population du Rwanda.

**CONFIDENTIEL DEFENSE**

471

**CONFIDENTIEL DEFENSE**

12/ Le président Habyarimana refuse toujours de discuter avec les rebelles tutsis tant qu'un cessez-le-feu réel n'a pas été constaté. Par contre, il a lancé un certain processus de démocratisation avec la création, en mai 1991, d'une Commission chargée d'étudier l'introduction du multipartisme et la révision de la constitution. Son calcul est simple : les Tutsis étant minoritaires au Rwanda, leur futur parti ne serait guère gênant, ni pour son régime, ni pour la majorité hutu.

On ne voit pas bien, dans ces conditions, comment peut se régler le problème.

13/ Si la plupart des pays limitrophes du Rwanda ont une attitude de stricte neutralité et souhaitent "calmer le jeu", la position de l'Ouganda reste ambiguë avec, d'une part, des déclarations de bonnes intentions et, d'autre part, une aide matérielle non négligeable (armement, munitions, logistique...) aux rebelles. Il semble que cette ambiguïté résulte plus de l'incapacité de M. Museveni de contrôler sa propre armée (en particulier les unités du sud du pays) que d'un calcul de celui-ci.

**II/ PERSPECTIVES**

Une solution militaire n'est pas envisageable à l'heure actuelle. Au plan politique, le président Habyarimana estime avoir fait ce qu'il faut en reliant l'ouverture nécessaire. Aucune solution n'est à attendre de l'OUA.

Dans ces conditions, la situation paraît bloquée sine die. Vu par Kigali, le maintien de notre présence militaire au Rwanda est tout à fait nécessaire, à la fois pour "rassurer l'armée nationale" et pour garantir la stabilité du président Habyarimana.

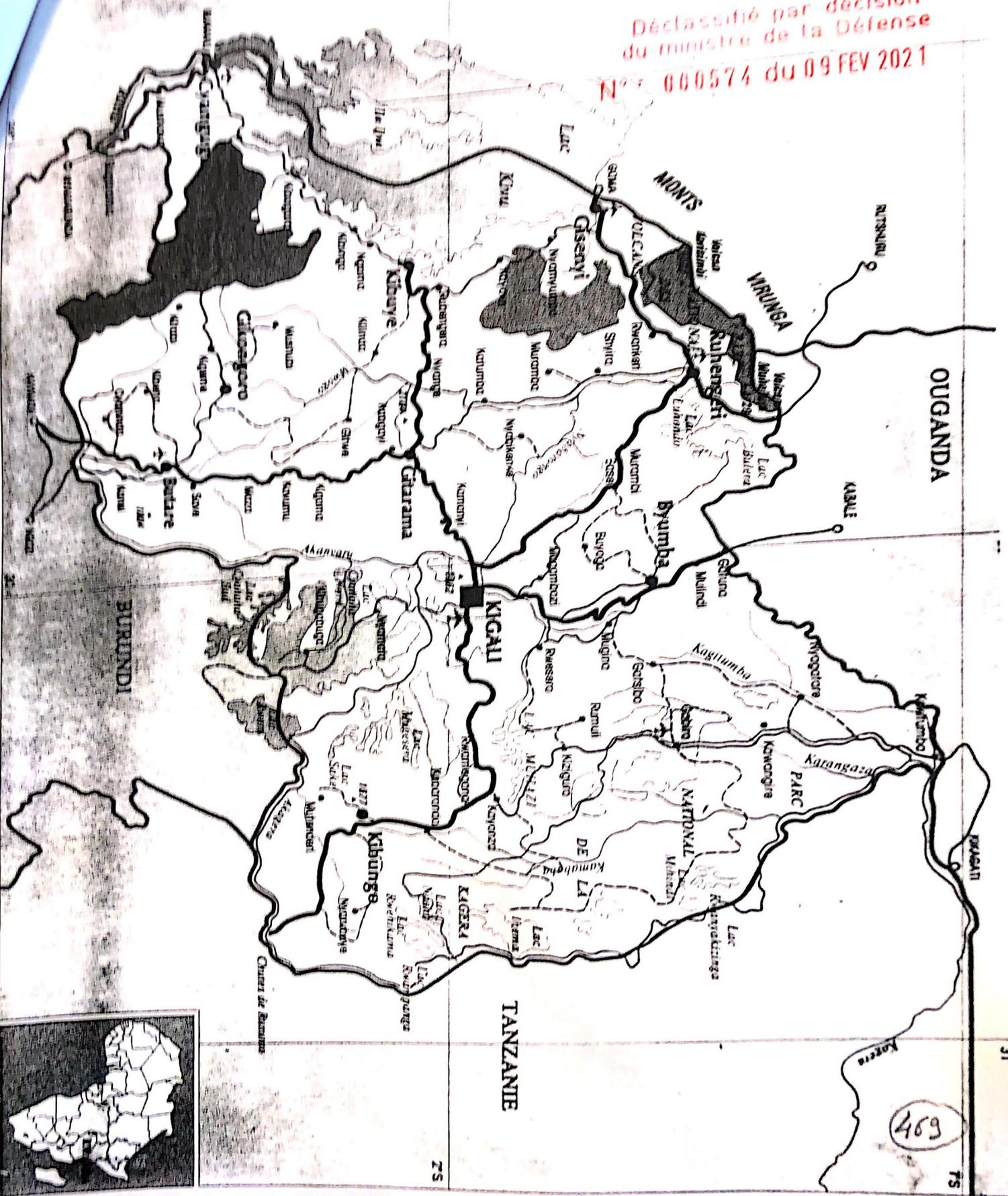
Déclassifié par décision  
du ministre de la Défense  
N° - 000574 du 09 FEV 2021

RWANDA

15

Déclassifié par décision  
du ministre de la Défense  
N° 000574 du 09 FEV 2021

- Capitale
- Préfecture
- Village
- Routes bitumées
- - - Autre routes
- Piste
- ✈ Aéroports
- Limite de parc
- ▬ Forêt
- ▨ Savane



UGANDA

BURUNDI

TANZANIE

469

75

31

